L'archéologie publique menacée

Grève et manifestation le 2 décembre 2014

L'archéologie de notre pays et l'archéologie préventive en particulier, sont déjà très affaiblies par la loi de 2003 qui a ouvert au marché le travail des archéologues, mis en péril le service public en organisant la concurrence entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et les services régionaux d'archéologie (SRA) et rendu plus difficile la perception de la redevance d'archéologie préventive (RAP). Dans le cadre du « pacte de responsabilité » et des coupes budgétaires, elles doivent aujourd'hui subir une nouvelle attaque avec le nouveau « choc de simplification » présenté par François Hollande le 30 octobre 2014. Notamment avec la proposition 14 qui remet en cause les méthodes de diagnostic fondant l'archéologie préventive publique et la mesure 15 qui initie le mouvement à la baisse du coût de la redevance archéologique.

Ces mesures qui fragiliseraient encore plus l'archéologie préventive ont pour but de faciliter la tâche à la promotion immobilière, aux aménageurs et aux majors du bâtiment et des travaux publics qui vont pouvoir labourer le territoire et les paysages sans retenue, en simplifiant les règles et obligations qui encadrent leur activité aujourd'hui. Ce serait également une nouvelle étape de l'ouverture au marché et à la concurrence du privé qui pourraient être fatales à l'INRAP et aux SRA que la loi de 2003 pousse d'ores et déjà à une concurrence dévastatrice au sein même du service public. À cela s'ajoute le développement du crédit impôt recherche (CIR) dont les entreprises privées peuvent profiter, sans aucune garantie ni obligation, pour alimenter et gonfler leurs profits. Alors que, dans le même temps, les budgets et la trésorerie de l'archéologie publique souffrent aujourd'hui lourdement de ne pas pouvoir percevoir correctement la RAP.

Là aussi, les profits du privé vont pouvoir se nourrir du démantèlement du service public sans jamais être en capacité, ou mettre en œuvre les moyens de rendre un service de qualité équivalent à celui du service public.

L'affaiblissement de l'archéologie publique, c'est aussi l'appauvrissement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) publics dans ces domaines. Les enseignants, les personnels BIATSS, les étudiants des disciplines concernées, vont être directement affectés par cette nouvelle attaque contre l'archéologie publique. Personnels et étudiants de l'ESR vont être privés de terrains de recherche et d'emplois qui vont disparaître. Des objets d'étude, des terrains de recherche et d'expérimentation disparaissant, des savoir faire, des méthodes de travail, et des pans entiers de la recherche en histoire ne pourront plus être développés et seront fragilisés.

Cela s'ajoute au plan de restructuration nationale opéré par la création des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), structures territoriales hors d'échelle, qui visent à la réduction de la masse salariale des établissements d'ESR (suppressions et gels de postes, développement de la précarité, etc.), à la substitution progressive des crédits récurrents par des contrats de projets, à les fusions d'établissements, à la contraction de l'offre de formation (mutualisations, chasse aux doublons, fermeture de formations à faibles effectifs ou jugées trop coûteuses, etc.), à la spécialisation thématique régionale, à la régionalisation et à la territorialisation de l'ESR (remise en cause des diplômes nationaux, formation et recherche assujettis aux besoins à court terme du patronat local, etc.), à la concurrence entre établissements (classements nationaux et internationaux, attractivité et concurrence régionales, etc.) et laboratoires, à l'ouverture de l'ESR au privé (intégration dans les ComUE), etc.

La lutte de l'archéologie est donc aussi la lutte de l'ESR et de ses personnels. C'est l'avenir de filières de formations supérieures et de la recherche en archéologie et histoire qui est en jeu et gravement remis en cause.

C'est pourquoi la CGT FERC Sup soutient les revendications des personnels de l'archéologie publique et appelle les personnels des établissements d'ESR à exprimer leur soutien avec l'archéologie publique et ses personnels, en participant en particulier aux actions, rassemblements et manifestations auxquels appellent les organisations syndicales, notamment le Syndicat général des personnels de l'archéologie CGT (SGPA-CGT Culture) et la Fédération CGT des services publics, le 2 décembre 2014.

Montreuil, le 28 novembre 2014